

A Bruxelles Woluwe - 180 crédits - 3 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences dentaires**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Sigle du programme: **PARO2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	5
Informations diverses	6
- Conditions d'accès	6
- Règles professionnelles particulières	7
- Evaluation au cours de la formation	7
- Gestion et contacts	7

PARO2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2^e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les dentistes à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de dentiste spécialiste en parodontologie. (A.M. du 28 mai 2001 publié le 10 juillet 2001 - A.M. du 11 juin 2001 publié le 5 juillet 2001).

Votre profil

Ce master est accessible si vous possédez :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins ;
- un grade académique de master, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury ;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions ;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres 1^o à 2^o en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions ;
- un titre ou grade étranger sanctionnant des études de deuxième cycle et valorisé pour au moins 300 crédits par le jury, aux mêmes conditions.

Votre programme

La formation à temps plein est de trois ans et comprend une partie théorique (au moins 180 heures par an), une partie préclinique (au moins 30 heures par an) et une partie clinique (au moins 1290 heures par an). La formation clinique comprend également, outre le stage interne dans le centre de formation sous la direction du maître de stage-coordonateur agréé, un stage externe de pratique professionnelle autonome d'au moins 500 heures dans un lieu de stage agréé et sous la direction d'un maître de stage agréé. Durant les stages, le candidat spécialiste se consacre exclusivement à la pratique de la spécialité selon un plan de stage préalablement approuvé par la Commission d'agrément ; durant sa formation, le candidat spécialiste ne peut exercer aucune activité clinique à l'extérieur du ou des services de stage. Le candidat spécialiste doit être associé aux travaux de recherche dans un domaine intéressant la spécialité. Avant la fin de la formation, il doit en faire une communication à une réunion scientifique ainsi qu'un mémoire ou un article destiné à une publication dans une revue internationale de référence.

PARO2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les dentistes à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de dentiste spécialiste en parodontologie. (A.M. du 28 mai 2001 publié le 10 juillet 2001 - A.M. du 11 juin 2001 publié le 5 juillet 2001).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation à temps plein est de trois ans et comprend une partie théorique (au moins 180 heures par an), une partie préclinique (au moins 30 heures par an) et une partie clinique (au moins 1290 heures par an).

La formation clinique comprend également, outre le stage interne dans le centre de formation sous la direction du maître de stage-coordonateur agréé, un stage externe de pratique professionnelle autonome d'au moins 500 heures dans un lieu de stage agréé et sous la direction d'un maître de stage agréé.

Durant les stages, le candidat spécialiste se consacre exclusivement à la pratique de la spécialité selon un plan de stage préalablement approuvé par la Commission d'agrément ; durant sa formation, le candidat spécialiste ne peut exercer aucune activité clinique à l'extérieur du ou des services de stage.

Le candidat spécialiste doit être associé aux travaux de recherche dans un domaine intéressant la spécialité. Avant la fin de la formation, il doit en faire une communication à une réunion scientifique ainsi qu'un mémoire ou un article destiné à une publication dans une revue internationale de référence.

[> Tronc commun](#) [prog-2020-paro2mc-tronc_commun]

PARO2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun [120.0]

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2020-2021

⊕ Activité cyclique dispensée en 2020-2021

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2020-2021

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2 3

o Premier bloc annuel (60 crédits)

○ WDEGE3003	Séminaires communs à toutes les formations visant à l'obtention d'un titre professionnel particulier en dentisterie	Joana Christina de Carvalho (coord.)	70h	3 Crédits	q1+q2	X		
○ WPARO2017	Éléments de parodontologie spéciale : introduction	Selena Toma (coord.)	30h	3 Crédits	q1	X		
○ WPARO2018	Séminaires de parodontologie, 1e année (1er quadrimestre)	Selena Toma (coord.)	45h	5 Crédits	q1	X		
○ WPARO2019	Séminaires de parodontologie, 1e année (2e quadrimestre)	Selena Toma (coord.)	45h	4 Crédits	q2	X		
○ WPARO2020	Encadrement préclinique en parodontologie, 1e année	Selena Toma (coord.)	0h+30h	3 Crédits	q2	X		

						Bloc annuel		
						1	2	3
○ WPARO2021	Stage clinique en parodontologie, 1e année (1er & 2e quadrimestres)			22 Crédits	q1+q2	x		
○ WPARO2022	Stage clinique en parodontologie, 1e année (3e quadrimestre)			10 Crédits	q3	x		
○ WPARO2023	Mémoire en parodontologie, 1e partie			10 Crédits	q1+q2	x		

o Deuxième bloc annuel (60 crédits)

○ WPARO2024	Éléments de parodontologie, y compris la petite chirurgie parodontale (1er quadrimestre)	Selena Toma (coord.)	45h	4 Crédits	q1		x	
○ WPARO2025	Éléments de parodontologie, y compris la petite chirurgie parodontale (2e quadrimestre)	Selena Toma (coord.)	45h	4 Crédits	q2		x	
○ WPARO2026	Séminaires de parodontologie, 2e année (1er quadrimestre)	Selena Toma (coord.)	45h	5 Crédits	q1		x	
○ WPARO2027	Séminaires de parodontologie, 2e année (2e quadrimestre)	Selena Toma (coord.)	45h	4 Crédits	q2		x	
○ WPARO2028	Encadrement préclinique en parodontologie, 2e année	Selena Toma (coord.)	0h+30h	3 Crédits	q2		x	
○ WPARO2029	Stage clinique en parodontologie, 2e année (1er & 2e quadrimestres)			20 Crédits	q1+q2		x	
○ WPARO2030	Stage clinique en parodontologie, 2e année (3e quadrimestre)			10 Crédits	q3		x	
○ WPARO2031	Mémoire en parodontologie, 2e partie			10 Crédits	q1+q2		x	

o Troisième bloc annuel (60 crédits)

○ WPARO2032	Éléments de parodontologie, y compris les techniques de régénération tissulaire et d'implantologie (1er quadrimestre)	Selena Toma (coord.)	45h	4 Crédits	q1			x
○ WPARO2033	Éléments de parodontologie, y compris les techniques de régénération tissulaire et d'implantologie (2e quadrimestre)	Selena Toma (coord.)	45h	4 Crédits	q2			x
○ WPARO2034	Séminaires de parodontologie, 3e année (1er quadrimestre)	Selena Toma (coord.)	45h	5 Crédits	q1			x
○ WPARO2035	Séminaires de parodontologie, 3e année (2e quadrimestre)	Selena Toma (coord.)	45h	4 Crédits	q2			x
○ WPARO2036	Encadrement préclinique en parodontologie, 3e année	Selena Toma (coord.)	0h+30h	3 Crédits	q2			x
○ WPARO2037	Stage clinique en parodontologie, 3e année (1er & 2e quadrimestres)			20 Crédits	q1+q2			x
○ WPARO2038	Stage clinique en parodontologie, 3e année (3e quadrimestre)			10 Crédits	q3			x
○ WPARO2039	Mémoire en parodontologie, 3e partie			10 Crédits	q1+q2			x

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

PARO2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieure à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

Conditions d'accès spécifiques

Conditions spécifiques d'admission

- Etre titulaire du diplôme de Licencié en Science dentaire (ou du diplôme de Master en Sciences dentaires) ou d'un diplôme reconnu équivalent en Belgique par les autorités compétentes et être habilité à pratiquer en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé(e) a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu(e) comme candidat spécialiste en parodontologie dans une faculté de médecine belge

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

L'A.R du 19 août 2011 relatif à la planification de l'offre de l'art dentaire, publié le 13 septembre 2011, est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de dentiste spécialiste (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme ; la date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 8 mai. L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

Le jury institutionnel de sélection est constitué d'au moins trois membres, à savoir le président de la commission d'enseignement des deux maîtrises complémentaires (parodontologie et orthodontie), et au moins un autre membre de la commission d'enseignement de la maîtrise concernée (parodontologie).

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#), pages 24 à 29)

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires [en cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Au terme de chaque année, une évaluation des connaissances théoriques et pratiques du candidat permet à la Commission d'enseignement de valider l'année écoulée. A l'issue de la formation, l'évaluation est basée sur un contrôle des connaissances théoriques et pratiques du candidat, sur le rapport des maîtres de stage ainsi que sur la défense d'un mémoire original ou d'un article destiné à une publication dans une revue internationale de référence.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique de "Master complémentaire en parodontologie". Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

Pour faire valider ses années de formation par la commission d'agrément ministérielle en parodontologie, le candidat doit remettre à cette commission son carnet de stage dûment complété, à la fin de chaque année de formation.

GESTION ET CONTACTS

Secrétariat de l'Ecole de médecine dentaire et de stomatologie

Michelle Bailleux

secretariat-dent@uclouvain.be

Tél. 02 764.57.40

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE

Faculté de médecine et médecine dentaire ([MEDE](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

MEDE

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: [+32 \(0\)2 764 50 20](tel:+3227645020) - Fax: [+32 \(0\)2 764 50 35](tel:+3227645035)

Mandat(s)

- Doyenne : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Ecole de médecine dentaire et de stomatologie ([MDEN](#))

Responsable académique du programme: Selena Toma

Jury

- Selena Toma
- Jérôme Lasserre

Personne(s) de contact

- Andrej Djurkin
- Jérôme Lasserre